

2017_CT2_249

OBJET : Ressources - Finances - Budget supplémentaire 2017 - Budgets Annexes du Territoire du Pays d'Aix

Le 6 juillet 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 30 juin 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Héléne – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BUCCI Dominique donne pouvoir à CALAFAT Roxane – DEVESA Brigitte donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à PELLENC Roger – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à HOUEIX Roger – MEÏ Roger donne pouvoir à PRIMO Yveline – MERCIER Arnaud donne pouvoir à FREGEAC Olivier – MERGER Reine donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BOUDON Jacques – RAMOND Bernard donne pouvoir à MANCEL Joël – ROLANDO Christian donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – SALOMON Monique donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à TERME Françoise

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALLIOTTE Sophie – AMEN Mireille – BORELLI Christian – BOYER Raoul – BURLE Christian – CHARRIN Philippe – CIOT Jean-David – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – SUSINI Jules

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Ressources
Finances**

■ Séance du 6 juillet 2017

02_1_02

■ **Budget Supplémentaire 2017 - Budgets Annexes du Territoire du Pays d'Aix**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Finances et Administration Générale

■ Séance du 13 juillet 2017

3852

■ Budget Supplémentaire 2017 - Budgets Annexes du Territoire du Pays d'Aix

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Conseil de Métropole a adopté le 15 décembre 2016, le Budget Primitif 2017 des Budgets Annexes du Territoire du Pays d'Aix.

Ce Budget Primitif peut être corrigé en cours d'année tout en respectant les principes relatifs à la préparation, au vote et au maintien de l'équilibre du budget. A cet effet, il existe des décisions modificatives parmi lesquelles celle dénommée « budget supplémentaire ».

Le budget supplémentaire est une décision modificative particulière : il s'agit d'un acte d'ajustement et de reports. Sa présentation est en tout point identique à celle du Budget Primitif.

Le budget supplémentaire a pour objet essentiel de reprendre les résultats constatés à la clôture de l'exercice précédent et apparaissant au compte administratif.

1 – Service Public d’Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C)

Le vote du compte administratif 2016 laisse apparaître un excédent de la section d'exploitation de 64 611.59 €.

Le présent budget supplémentaire permet de :

- reprendre le résultat de la section d'exploitation (+ 64 611.59€ sur la nature 002) ;
- affecter ce résultat au financement de dépenses supplémentaires :
 - + 55 611.59 € (LC 5001 – 011/6063)
 - + 2 000.00 € (LC 5017 – 67/678)
 - + 2 000.00 € (LC 8025 – 67/673)
 - + 5 000.00 € (LC à créer – 012/648)

**La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à :
64 611.59 €**

2 – Service Public d’Elimination des Déchets (S.P.E.D.)

Le vote du compte administratif 2016 laisse apparaître :

- Un résultat de fonctionnement reporté (01/002) : 3 024 822.10 €
- Un solde d'exécution de la section d'investissement (01/001) : 1 712 624.97 €
- Un excédent de fonctionnement capitalisé (01/1068) : 3 256 977.73 €

Par ailleurs,

- la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser, en dépenses pour un montant de 3 347 720,88 €
- la section de fonctionnement laisse apparaître des restes à réaliser en dépenses pour un montant de 24 822,10 €

Il convient de prendre en compte

- une régularisation sur les amortissements à hauteur de 500 000 € (en dépenses d'ordre de fonctionnement et en recettes d'ordre d'investissement).
- L'intégration des subventions transférables pour un montant de 4 000 € (en recettes d'ordre de fonctionnement et en dépenses d'ordre d'investissement)
- Un virement de crédit de 200 € de l'opération 146 (centre d'apport volontaire) vers l'opération 176 (centre de transfert)
- Des ajustements de prévisions en fonctionnement (intérêts + 100 000€, TGAP + 504 000 €, provisions + 1.9 M€)
- Une diminution de l'emprunt de -2 117 881.82 €

**La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à :
3 028 822.10 €**

**La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à :
3 351 720.88 €**

3 – Budget Annexe de l'Aménagement

Le vote du compte administratif 2016 laisse apparaître :

- Un résultat de fonctionnement reporté (01/002) : - 58 772.27 €
- Un solde d'exécution de la section d'investissement (01/001) : 237 233.26 €

Par ailleurs, la section de fonctionnement laisse apparaître des restes à réaliser en dépenses pour un montant de 39 970 €.

Aussi, il convient d'ajuster les écritures de stock de la manière suivante :

- Variation des encours de stock de production (7133) + 98 742.27 €
- Travaux (3355) + 98 742.27€

Et de diminuer la participation du budget général« Autres dettes GFP de rattachement »- 138 490.99 €

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à :
98 742.27 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à :
98 742.27 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FAG 036-1316/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016 approuvant le Budget Primitif 2017 des Budget Annexe du Conseil de Territoire du Pays d'Aix.
-

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

- Considérant

Délibère

Article unique :

Sont adoptés par nature les Budgets Supplémentaires 2017 des budgets annexes du Territoire du Pays d'Aix, tels que présentés ci-dessus.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Budget

Jean MONTAGNAC

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_249-
DE
Date de télétransmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017

OBJET : Ressources - Finances - Budget supplémentaire 2017 - Budgets Annexes du Territoire du Pays d'Aix

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	68
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	68
Majorité absolue	35
Pour	68
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **17 JUIL. 2017**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_249-
DE
Date de télétransmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017